



GALA PROSPÉRITÉ QUÉBEC – 2025

Les prix distinctifs décernés par le CPQ ont acquis l'appellation Prix PROSPÈRE pour valoriser la réussite d'employeurs humainement prospères et pour souligner le rôle majeur des employeurs à l'essor de notre société. Six (6) employeurs se verront décerner un Prix PROSPÈRE lors de la 4e édition du Gala Prospérité Québec, qui aura lieu le 13 novembre 2025 au Théâtre Cartier.

Conditions d'admissibilité :

Toutes les entreprises dotées d'un numéro d'entreprise du Québec (NEQ) sont admissibles, qu'elles soient membres ou non du CPQ.

À des fins de représentation, les finalistes de chaque catégorie doivent consentir à ce qu'un tiers autorisé par le CPQ réalise une vidéo promotionnelle de leur entreprise, qui sera diffusée lors du Gala PROSPÉRITÉ Québec. Ils devront offrir une plage de disponibilités entre le 24 septembre et le 1er octobre pour le tournage et les prises de photos. De plus, l'entreprise finaliste devra garantir la présence d'une personne pour la représenter lors du Gala PROSPÉRITÉ Québec, qui aura lieu le jeudi 13 novembre au Théâtre Cartier.

Le formulaire:

Les entreprises candidates doivent remplir le formulaire de mise en candidature en ligne avant la date limite du vendredi 5 septembre 2025.

Il est possible de soumettre votre candidature pour plusieurs catégories.

Pour la catégorie « Employeur bâtisseur » : il est possible de soumettre une candidature au nom de l'organisation et/ou au nom de la personne dirigeante avec l'autorisation de cette dernière.

Notes :

Les candidatures incomplètes ou transmises après le vendredi 5 septembre ne seront pas considérées.

Une initiative



Présenté par





PRIX PROSPÈRE NOUVEL EMPLOYEUR

Le prix PROSPÈRE Nouvel Employeur est remis à un employeur dont l'entreprise est en activité depuis moins de cinq ans.

Ce prix reconnaît les compétences exceptionnelles en gestion des ressources humaines ainsi que le leadership mobilisateur de l'employeur qui ont largement contribué au développement et à la croissance de l'entreprise.

Dans ce court laps de temps, cet employeur a su se distinguer par sa capacité à recruter, à former et à fidéliser des talents, créant ainsi une équipe dynamique et engagée.

Cette reconnaissance témoigne de l'engagement de l'employeur envers le bien-être et l'épanouissement de ses employé(e)s, ainsi que de sa détermination à bâtir une entreprise prospère et pérenne.

Requis pour soumettre votre candidature :

- Nom de votre organisation
- Secteur d'activités de votre organisation
- Nombre d'employé(e)s
- Adresse postale de l'organisation
- Site Web de l'organisation
- Lien du dossier de presse (si applicable)
- Prénom et nom, courriel et titre de la personne qui complète la candidature

Vous devrez également répondre aux questions suivantes :

(environ 250 mots par question)

- Quels sont les éléments clés de la stratégie de gestion des ressources humaines mis en place qui ont contribué à la création d'une équipe dynamique et engagée ?
- Démontrez comment l'entreprise se démarque des autres acteurs ou initiatives du secteur.
- Comment l'investissement dans le bien-être et l'épanouissement des employé(e)s contribuera-t-il à la croissance et au développement de votre entreprise émergente au cours des 5 prochaines années ?
- Comment avez-vous eu connaissance des prix PROSPÈRE ?



PRIX PROSPÈRE EMPLOYEUR DE LA DIVERSITÉ ET DE L'INCLUSION

Le prix PROSPÈRE Employeur de la Diversité et de l'Inclusion est remis à un employeur qui a brillamment intégré les valeurs d'équité, de diversité et d'inclusion (EDI) au sein de son entreprise.

Cet employeur se démarque par son engagement ferme à promouvoir une culture organisationnelle inclusive où chaque individu est respecté et valorisé, indépendamment de ses origines, de son genre, de son orientation sexuelle, de sa religion ou de tout autre aspect de son identité. Sa politique de recrutement, de formation et de développement est fondée sur des principes d'égalité des chances et de respect de la diversité, garantissant ainsi un environnement de travail accueillant et respectueux pour toutes et tous.

Cette reconnaissance témoigne de l'engagement profond de l'entreprise envers la création d'un milieu de travail où chacun(e) se sent en sécurité et inclus(e), ce qui favorise l'expression authentique de soi et la collaboration harmonieuse entre les membres de l'équipe ainsi qu'à placer la diversité et l'inclusion au cœur de leur stratégie organisationnelle pour un avenir plus juste et équitable.

Requis pour soumettre votre candidature :

- Nom de votre organisation
- Secteur d'activités de votre organisation
- Nombre d'employé(e)s
- Adresse postale de l'organisation
- Site Web de l'organisation
- Lien du dossier de presse (si applicable)
- Prénom et nom, courriel et titre de la personne qui complète la candidature

Vous devrez également répondre aux questions suivantes :

(environ 250 mots par question)

- Comment intégrez-vous concrètement les valeurs d'équité, de diversité et d'inclusion au sein de votre culture organisationnelle ?
- Démontrez comment l'entreprise se démarque des autres acteurs ou initiatives du secteur.
- En quoi la promotion de la diversité et de l'inclusion au sein de votre entreprise contribue-t-elle à favoriser l'expression authentique de soi et la collaboration harmonieuse entre les membres de l'équipe, et comment cela se reflète-t-il dans les résultats organisationnels ?
- Comment avez-vous eu connaissance des prix PROSPÈRE ?



PRIX PROSPÈRE

EMPLOYEUR INNOVANT

SST ET BIEN-ÊTRE

Le prix PROSPÈRE Employeur Innovant SST et bien-être est remis à un employeur ayant fait preuve d'une culture d'innovation exceptionnelle et de pratiques novatrices en matière de santé, sécurité et bien-être et en gestion des ressources humaines.

Ce prix reflète l'engagement de l'employeur à repousser les limites et à explorer de nouvelles approches pour créer un environnement de travail sécuritaire, sain et épanouissant pour ses employé(e)s. Sa culture organisationnelle encourage la créativité et l'expérimentation, favorisant ainsi l'émergence de solutions novatrices pour relever les défis liés à la santé et à la sécurité au travail.

Cette reconnaissance souligne l'engagement continu de l'employeur envers l'innovation au cœur de sa gestion des ressources humaines, en mettant en œuvre des politiques et des programmes qui favorisent le bien-être et le développement intégral de ses employé(e)s.

Requis pour soumettre votre candidature :

- Nom de votre organisation
- Secteur d'activités de votre organisation
- Nombre d'employé(e)s
- Adresse postale de l'organisation
- Site Web de l'organisation
- Lien du dossier de presse (si applicable)
- Prénom et nom, courriel et titre de la personne qui complète la candidature

Vous devrez également répondre aux questions suivantes :

(environ 250 mots par question)

- Comment encouragez-vous la créativité et l'expérimentation au sein de l'organisation pour aborder les défis en matière de santé, sécurité et bien-être au travail de manière innovante ?
- Énumérez les exemples concrets de pratiques innovantes en matière de santé, sécurité et bien-être mis en œuvre par l'organisation. Quels ont été les impacts de ces pratiques sur vos employé(e)s ?
- Comment mesurez-vous l'efficacité de vos initiatives innovantes en matière de santé, sécurité et bien-être, et comment ces mesures contribuent-elles à améliorer la satisfaction et la productivité des employé(e)s ?
- Comment avez-vous eu connaissance des prix PROSPÈRE ?



PRIX PROSPÈRE

EMPLOYEUR D'EXCEPTION PME

Le prix PROSPÈRE Employeur d'Exception PME est remis à un employeur dont l'engagement envers ses ressources humaines est exemplaire et dont la culture organisationnelle ainsi que les pratiques de gestion favorisent une mobilisation exceptionnelle de son équipe.

Ce prix symbolise la solide conviction selon laquelle le capital humain est le moteur principal de la réussite organisationnelle. En plaçant les besoins, le bien-être et le développement de ses employé(e)s au cœur de sa mission, cette PME crée un environnement de travail où chacun(e) se sent valorisé(e), soutenu(e) et inspiré(e) à donner le meilleur de soi-même.

Cette reconnaissance symbolise l'engagement continu de l'employeur envers l'épanouissement professionnel et personnel de ses employé(e)s en plaçant les ressources humaines au centre de leur stratégie de réussite et de croissance.

Ce prix est décerné à une entreprise comptant 499 employé(e)s ou moins.

Requis pour soumettre votre candidature :

- Nom de votre organisation
- Secteur d'activités de votre organisation
- Nombre d'employé(e)s (*499 ou moins*)
- Adresse postale de l'organisation
- Site Web de l'organisation
- Lien du dossier de presse (si applicable)
- Prénom et nom, courriel et titre de la personne qui complète la candidature

Vous devrez également répondre aux questions suivantes :

(environ 250 mots par question)

- Quels sont les éléments clés de votre culture d'entreprise qui favorisent une mobilisation exceptionnelle de votre équipe et son amélioration continue ?
- Comment l'entreprise intègre-t-elle les besoins, le bien-être et le développement personnel de ses employé(e)s au cœur de sa mission et de ses pratiques de gestion ?
- En quoi cet engagement envers le capital humain se traduit-il dans les résultats et la réussite organisationnelle de votre entreprise ?
- Comment avez-vous eu connaissance des prix PROSPÈRE ?



PRIX PROSPÈRE EMPLOYEUR BÂTISSEUR GRANDE ENTREPRISE

Le prix PROSPÈRE Employeur Bâtitseur Grande entreprise est remis à une entreprise ou à l'un(e) de ses représentant(e)s qui se distingue par sa capacité à créer et à entretenir de manière durable une culture organisationnelle imprégnée de valeurs de valorisation et d'excellence dans la gestion de ses ressources humaines.

Ce prix symbolise l'engagement indéfectible de l'organisation ou de cette personne envers ses employé(e)s en offrant des opportunités de développement professionnel et en encourageant l'innovation et la collaboration au sein de son équipe.

Cette reconnaissance souligne l'importance de la dimension humaine dans la réussite organisationnelle et inspirera d'autres employeurs à suivre cet exemple, en plaçant les ressources humaines au cœur de leur stratégie de croissance et de pérennité.

Ce prix est décerné à une entreprise comptant plus de 500 employé(e)s ou à l'un(e) de ses représentant(e)s.

Requis pour soumettre votre candidature :

- La candidature est-elle pour votre entreprise ou une personne dirigeante ?
 - S'il s'agit d'un gestionnaire, veuillez fournir son nom complet
- Nom de votre organisation
- Secteur d'activités de votre organisation
- Nombre d'employé(e)s (*500 et plus*)
- Adresse postale de l'organisation
- Site Web de l'organisation
- Lien du dossier de presse (si applicable)
- Prénom et nom, courriel et titre de la personne qui complète la candidature

Vous devrez également répondre aux questions suivantes :

(environ 250 mots par question)

- Comment vous assurez-vous de créer et maintenir une culture organisationnelle basée sur la valorisation et l'excellence des ressources humaines de manière durable ?
- Énumérez trois (3) innovations et/ou améliorations de votre culture organisationnelle que l'entreprise (ou la personne) a apportées depuis la création de l'entreprise.
- En quoi l'engagement envers vos employé(e)s est-il exemplaire et comment cela se traduit-il dans la réussite organisationnelle de votre entreprise ?
- Comment avez-vous eu connaissance des prix PROSPÈRE ?



PRIX PROSPÈRE

EMPLOYEUR AUTOCHTONE

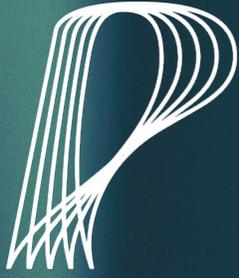
Le prix PROSPÈRE Employeur Autochtone est remis à un employeur autochtone qui se distingue par sa capacité de mobiliser, d'innover et d'inspirer le développement professionnel et personnel de ses employé(e)s au sein de son entreprise.

Ce prix symbolise non seulement la réussite de l'entreprise en matière de gestion des ressources humaines, mais aussi son impact positif sur la communauté autochtone en favorisant l'emploi, la formation et l'avancement professionnel des membres de cette communauté.

Cette reconnaissance souligne l'importance de maintenir un engagement constant envers la gestion des ressources humaines en célébrant les pratiques exemplaires de l'employeur.

Requis pour soumettre votre candidature :

- Nom de votre organisation
- Numéro de certificat d'Identification Premières Nations :
 - *Votre entreprise n'est pas encore certifiée par l'Identification Premières Nations ?*
Vous pouvez obtenir votre certification en cinq étapes faciles en visitant le id1n.org
- Secteur d'activités de votre organisation
- Depuis combien d'années votre organisation est-elle en activité ?
- L'entreprise est-elle détenue à plus de 50 % par un ou des membres des Premières Nations (ou des Inuits) ?
 - *Si oui, à quel pourcentage ?*
 - *Sinon, vous ne pouvez poser votre candidature*
- Nombre d'employé(e)s
- Le siège social est-il situé sur une communauté ?
 - *Sinon, vous ne pouvez poser votre candidature*
- Adresse postale de l'organisation
- Site Web de l'organisation
- Lien du dossier de presse (si applicable)
- Prénom et nom, courriel et titre de la personne qui complète la candidature



PRIX PROSPÈRE

EMPLOYEUR AUTOCHTONE

Vous devrez également répondre aux questions suivantes :

(environ 250 mots par question)

- Comment mobilisez-vous vos employé(e)s et favorisez-vous leur développement professionnel et personnel au sein de votre entreprise ?
- Comment mettez-vous en valeur la culture autochtone dans les opérations quotidiennes de l'entreprise ?
- En quoi vos pratiques de gestion ont-elles un impact positif sur les peuples autochtones en termes d'emploi, de formation et d'avancement professionnel ?
- Quelle est votre implication directe dans les causes sociales des peuples autochtones ?
- En quoi l'engagement de l'employeur permet-il de cultiver un environnement de travail dynamique où chaque employé(e) est encouragé(e) à atteindre son plein potentiel ?
- Comment avez-vous eu connaissance des prix PROSPÈRE ?

Pour toutes questions concernant les prix PROSPÈRE ou le Gala PROSPÉRITÉ Québec, écrivez-nous à evenement@cpq.qc.ca.